

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Montbéliard

Arrondissement de Montbéliard

**COMMUNE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD
(25170)**

Nombre de membres
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 9
Ayant donné procuration : 1
Absent excusé : 1
Absents : 4
Exclus : 0

Date de la convocation
27 juillet 2023

Date d'affichage
04 août 2023

<u>Objet de la délibération</u>
REVISION DES TARIFS POUR LE PERISCOLAIRE ET LE CENTRE DE LOISIRS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DELIBERATION N° 34/2023

Séance du 03 août 2023

L'an deux mille vingt-trois

Le trois août à 18H00,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Christian QUENOT, Janine BARTEL, Jean-Louis CARRERE, Robert PERSONENI, Alain LEMOINE, Bernard MARTINA, Jean-Marc ETIENNEY, Damien LOCATELLI

Etaient absentes : Hakima KOCH, Sylvie BICHET, Sylvie ROULLAIS, Noëlle PEQUIGNOT

Etaient représentée : Josette PARRENIN

Procurations données :

- de Josette PARRENIN à Jean-Louis CARRERE

Secrétaire de séance : Monsieur Robert PERSONENI

Président de séance : Monsieur Christian QUENOT, Maire

L'Adjoint en charge des affaires périscolaire informe le Conseil que notre prestataire pour la restauration a demandé, suite à l'augmentation du coût des matières premières, une révision du prix d'achat des repas.

Le prix de cette prestation n'a pas augmenté depuis 2012. Le coût d'achat du repas passe donc de 3.80€ TTC à 4.01 €.

De plus, afin de faire face à l'augmentation des charges liées au périscolaire (recrutements supplémentaires, inflation...), il convient de réviser les tarifs du périscolaire qui n'ont pas augmentés depuis 2020.

L'Adjoint fait une proposition pour les différents tarifs.

La proposition est révisée par le Conseil municipal qui fixe les nouveaux tarifs du périscolaire et du centre de loisirs.

SOUS-PREFECTURE

10 AOUT 2023

MONTBELIARD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention, adopte les nouveaux tarifs du périscolaire et du centre de loisirs à compter du 1^{er} septembre 2023.

Les tarifs sont joints en annexe de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à COURCELLES-LES-MONTBELIARD, le 04 août 2023,

Le Maire,
Christian QUENOT



SOUS-PREFECTURE
10 AOUT 2023
MONTBELIARD

Acte rendu exécutoire
après dépôt en s/préfecture
le
et publication ou notification